

grammes et des autres communications échangés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1967, entre le gouvernement du Canada ou un de ses représentants, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou un de ses représentants, au sujet de l'offre du gouvernement fédéral à faire une étude, aux frais du gouvernement du Canada, sur la pollution des eaux du bassin de n'importe quel fleuve désigné par le gouvernement de la Colombie-Britannique.—(*Avis de motion portant production de documents n° 15—M. Anderson*)

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes et des autres communications échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses représentants, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou ses représentants, au sujet de la création d'un conseil mixte fédéral-provincial sur la pollution des eaux et son enraiment.—(*Avis de motion portant production de documents n° 16—M. Anderson*)

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie d'un rapport, rédigé en décembre 1967, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique et intitulé: «Rapport de la Division des Affaires indiennes sur le développement des ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique».—(*Avis de motion portant production de documents n° 21—M. Howard (Skeena)*)

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie d'un rapport de juin 1967, rédigé par M. William J. Worrall, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.—(*Avis de motion portant production de documents n° 22—M. Howard (Skeena)*)

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous télégrammes, toute correspondance et tout autre document échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses organismes ou ministères, et tout autre gouvernement, personne ou organisme, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1960, concernant la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.—(*Avis de motion portant production de documents n° 23—M. Howard (Skeena)*)

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-109, Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta depuis les environs de Windfall sur le prolongement de Windfall jusqu'à la subdivision de Sangudo des Chemins de fer nationaux du Canada, vers l'ouest, sur une distance d'environ 51 milles, jusqu'à la propriété de Bigstone de la Pan American Petroleum Corporation, ainsi que d'un embranchement de raccordement se prolongeant vers le nord, sur une distance d'environ 9 milles, jusqu'à la propriété de South Kaybob de la Hudson's Bay Oil & Gas Company Limited et de ses associés.

M. Hellyer, appuyé par M. Richardson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Il s'élève un débat: